MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ABMed
AGENCE BÉNINOISE DU MÉDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N° ABMED/2025D/9039/DLVS/SVPS/SA Cotonou, le 18-11-2025

Note d'information

A l'attention des professionnels de santé

Objet: Recommandations du Comité Technique de Vigilance des Produits de Santé (CTVPS) pour la campagne de vaccination anti-HPV

Dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) avec le vaccin Cervarix®, ciblant les filles âgées de 9 à 14 ans, le Comité Technique de Vigilance des Produits de Santé (CTVPS) a formulé en sa session de cadrage du 18 novembre 2025, les recommandations ci-après à l'endroit des différents acteurs impliqués, en vue de garantir une surveillance adéquate des manifestations post-vaccinales indésirables (MAPI) :

- Mettre à disposition des professionnels de santé les définitions de cas des MAPI liées au vaccin anti-HPV ;
- Informer les structures de prise en charge des adolescentes immunodéprimées (VIH+) de la nécessité d'administrer la deuxième dose à 6 mois d'intervalle après la première dose ;
- Veiller au respect strict des Procédures Opérationnelles Standardisées (POS) pour la prise en charge des cas de MAPI associés au vaccin anti-HPV ;
- Rappeler aux agents vaccinateurs les contre-indications de la vaccination anti-HPV (adolescentes malades et adolescentes enceintes) ;
- Ne pas vacciner les adolescentes déjà à jour de leur vaccination anti-HPV lorsque la preuve est apportée (carnet de vaccination).

Le Directeur Général de l'ABMed invite l'ensemble des professionnels de santé au strict respect des présentes recommandations afin d'assurer une bonne mise en œuvre de ladite campagne.



Dr Yossounon CHABI
Le Directeur Général

Tél. (229) 01 51 45 79 87
Adresse. Guinkomey, rue 108, Cotonou, Bénin
E-mail. contact.abmed@gouv.bj
www.abmed.bj